



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Catherine Séguin, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **27 août 2024** à **19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2024-20169 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre une marge avant, concernant l'agrandissement projeté de la maison, à 11,80 mètres au lieu du minimum de 12 mètres et une marge latérale gauche à 0,86 mètre au lieu du minimum de 5 mètres, comme prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H1-096.

Le tout tel que montré sur le plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Sylvain Héту, minute 2754, dossier 6575, en date du 8 juillet 2024.

Identification du site concerné : Matricule : 5868-61-6940
Cadastre : 1 670 630
Adresse : 300, rue Séguin

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE 24^e JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 24 juillet 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca